

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT MENTION DROIT  
2<sup>EME</sup> ANNEE – SERIE 1**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5<sup>o</sup>et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

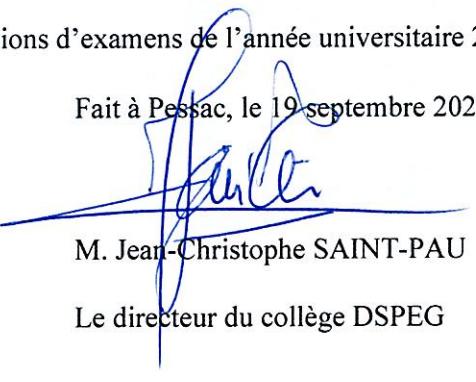
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – 2<sup>ème</sup> année, série 1 :

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<b>Président(e) du jury :</b>			
NIQUEGE	Sylvain	PR	Droit administratif (semestre 1)
<b>Membres du jury :</b>			
BARON	Elisa	MCF	Droit Pénal (semestre 1)
LAFAURIE	Karl	PR	Droit civil (semestre 1) Droit des biens (semestre 1)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
SENAC	Charles-Edouard	PR	Droit constitutionnels européens (semestre 2)
PLATON	Sébastien	PR	Droit de l'UE (semestre 2)
TOURNEPICHE	Anne-Marie	PR	Institutions internationales (semestre 1)

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 19 septembre 2025

  
M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG